

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(article L.181-10-1 du code de l'environnement)**

Installations classées pour la protection de l'environnement

**Demande d'autorisation environnementale présentée par la société Sablières Longevilloises
à Longeville-Lès-Saint-Avold**

Une consultation du public par voie électronique est organisée du 8 décembre 2025 au 8 mars 2026 inclus (3 mois), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Sablières Longevilloises pour son projet d'extension et de prolongation de l'exploitation d'une carrière de sable sur la commune de Longeville-Lès-Saint-Avold.

Cette activité relève du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 2510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Le projet est soumis à évaluation environnementale.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Frédéric Guériot, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Alain Lintz, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par décision de désignation n°E2500043/67 du 30 mai 2025.

Durant la période de consultation, le public pourra :

- prendre connaissance des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale sur le site internet dédié à cette consultation : <https://www.democratie-active.fr/sabliereslongevilloises/>.

En cours de consultation, s'ajouteront au dossier les avis réglementairement requis, dont l'avis de la MRAe, les informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire, les observations et propositions du public publiées par le commissaire enquêteur,

- formuler ses observations et propositions :

- sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/sabliereslongevilloises/> ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : sabliereslongevilloises@democratie-active.fr
- par mail, à Monsieur Frédéric Guériot, désigné en qualité de commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublicquesablieres@gmail.com
- par courrier, à la préfecture de la Moselle, 9 place Jean-Marie Rausch, 57034 Metz cedex
- sur le registre dédié lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Longeville-Lès Saint-Avold, 25B rue des Alliés, où un exemplaire du dossier papier sera déposé durant la période de consultation, les :

- 9 janvier 2026 de 14h à 17h
- 11 février 2026 de 14h à 17h

Le dossier papier pourra également être consulté, sur prise de rendez-vous au préalable par courriel à : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr, dès l'ouverture de la consultation du public, et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès du préfet de la Moselle, bureau des enquêtes publiques et de l'environnement – place Jean-Marie Rausch – 57034 Metz cedex 1, aux heures d'ouverture de la préfecture.

Deux réunions publiques seront organisées, en présence du commissaire-enquêteur et du pétitionnaire, à la salle Saint Martin, 1 rue de l'Abbé Rapine à Longeville-Lès-Saint-Avold, le :

- 15 décembre 2025 à 19h
- 2 mars 2026 à 19h

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès de la responsable du projet à l'adresse suivante : Sablières Longevilloises – 4 route de la Sablière, 57740 Longeville-Lès-Saint-Avold - contact : Madame Sarah Laporte - sab-longevilloises@orange.fr - tél : 07 70 70 57 77.

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site internet dédié à la consultation, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Moselle statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).